CYCLE D’ORIENTATION DE L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Plan d’études

INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

DÉPARTEMENT DE L’INSTRUCTION PUBLIQUE

GENÈVE 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Principes de base

L'information scolaire et professionnelle (ISP) permet à chaque élève d'élaborer des projets d'avenir scolaire et/ou professionnel. L'enseignant-e s'appuie sur un type de démarches favorisant la prise en charge par l'élève de son cheminement personnel.

En 7e année

En 7e année, les élèves sont sensibilisés aux choix scolaires et à leurs enjeux dans le cadre de la maîtrise de classe essentiellement.

En 8e année

En 8e année, les élèves ont l'occasion de

– participer aux portes ouvertes et aux RIP et rencontrer des professionnel-les,
– prendre part à la «journée des filles» par exemple et à des ateliers de réflexion sur leur avenir,
– être informé-e-s des filières scolaires et professionnelles du postobligatoire.

Ces animations et ces séances d'informations sont réparties à différents moments de l'année scolaire. Elles sont présentées et coordonnées par les maître-sse-s de classe ou des enseignant-e-s du groupe d'ISP.

Les élèves sont amenés à confronter les conditions d'entrée au 10e degré à leur situation scolaire, notamment lors des choix de fin d'année.

En 9e année

Les objectifs d'apprentissage définis ci-après forment la base d'un enseignement de l'ISP pour tous les élèves du C.O. Ils tiennent compte de la modification du tissu social et économique avec ses conséquences sur des filières de formation de plus en plus complexes.

L'ISP intègre deux niveaux : l'un, à court terme (où serai-je l'année prochaine ?), l'autre à long terme (quel-le professionnel-le souhaiterais-je devenir ?), tout en ne tuant pas les rêves !

L'orientation, quant à elle, se poursuit au-delà de la 9e année.

L'ISP n'est pas une discipline au sens strict et académique du terme, mais elle répond à un besoin réel de formation générale de l'adolescent-e en fin de scolarité obligatoire. Il s'agit de transmettre des connaissances sur les filières de formation et sur le monde du travail, tout en faisant prendre conscience aux élèves des pratiques sociales en jeu lors de choix scolaires et professionnels.

En outre, il est nécessaire d'intégrer les deux dimensions suivantes :

– la personnalité de l'élève en tant que sujet particulier
– la dynamique du groupe classe.

Particularités de l'ISP

– La place de l'élève :

L'ISP est en prise directe avec la vie de chaque élève, les expériences qu'il/elle traverse, et les difficultés qu'il/elle rencontre. L'ISP mobilise toute sa personne et lui demande de se projeter, d'anticiper, d'où les différents types de tactiques que l'élève développe parfois comme auto-défense. De toute façon, l'ISP ne peut partir que de l'élève, de ses attentes, de ses projets, ou de son manque de projet. Le groupe classe permet de découvrir d'autres perspectives, de s'ouvrir et de collaborer aux projets des camarades.

– Les pratiques sociales de référence :

Les représentations que se fait l'élève des différents domaines professionnels sont influencées avant tout par le milieu familial, social et personnel (par identification ou par opposition). Ces représentations jouent un rôle important dans la manière dont l'élève construit son choix. L'enseignant-e d'ISP n'a pas prise sur ce choix. Il ou elle peut cependant aider l'élève à enrichir ses représentations, voire à les transformer en favorisant des démarches personnelles (par exemple visites ou stages). Celles-ci, accompagnées d'une activité pédagogique avec le groupe, peuvent se transformer en expériences intégrées par l'élève.

– Les adultes autour de l'élève :

Le maître ou la maîtresse d'ISP est une personne-ressource importante. Mais en même temps, il/elle n'est qu'un maillon de la chaîne, qu'un élément d'un vaste réseau que l'élève se construit :

- dans l'école où tous les adultes peuvent jouer ce rôle à travers leurs expériences et leurs compétences particulières (en premier lieu les maîtres et maîtresses de classe et les conseillers et conseillères);
- à l'extérieur de l'école, par exemple auprès de l'OFPC, des associations professionnelles, des écoles du secondaire II et du tertiaire;
- avec sa famille et son entourage au sens plus large.

Il est essentiel que tous les adultes entourant l'adolescent-e dans et hors de l'école lui permettent de bénéficier de ce réseau et collaborent entre eux dans le respect des compétences et des rôles respectifs.

– Le rôle du temps :

Plus que partout ailleurs, il faut en ISP «laisser du temps au temps» et moins que partout ailleurs cela semble possible face aux échéances. Et pourtant il est important de comprendre que le temps que l'élève passe à (se) chercher n'est pas du temps perdu, qu'il est parfois légitime pour lui de vouloir reculer le moment d'arrêter son choix.

– La formation des enseignant-es d'ISP :

La formation en ISP est constituée de deux modules, la sensibilisation et la formation. Ces modules peuvent être suivis sur une année ou sur deux ans. Il s'agit d'une formation attestée, complémentaire de la formation initiale suivie par l'ensemble du corps enseignant.

Le contenu du **cours de sensibilisation au monde professionnel** s'articule autour de visites d'entreprises, de visites d'écoles et de centres professionnels.

La **formation** s'adresse aux maîtres et maîtresses nouvellement chargé-e-s d'un cours d'information scolaire et professionnelle. Ce cours de formation s'articule autour des axes suivants :

- le système scolaire et les filières de formations professionnelles
- le processus d'élaboration des choix
- le rôle des enseignant-e-s d'ISP et des autres intervenant-e-s
- l'organisation d'un cours annuel dans le cadre du plan d'études.

Remarques :

– L'enseignant-e d'ISP doit rester conscient-e que son propre vécu peut interférer dans sa relation aux élèves : sa trajectoire, ses expériences peuvent influencer son attitude face à certains de leurs choix.

– L'enseignant-e d'ISP se préoccupe constamment de l'exactitude et de la mise à jour des informations et documents fournis aux élèves.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Se mettre en situation d'élaborer des choix pour son avenir scolaire et professionnel

a) en acquérant des connaissances :

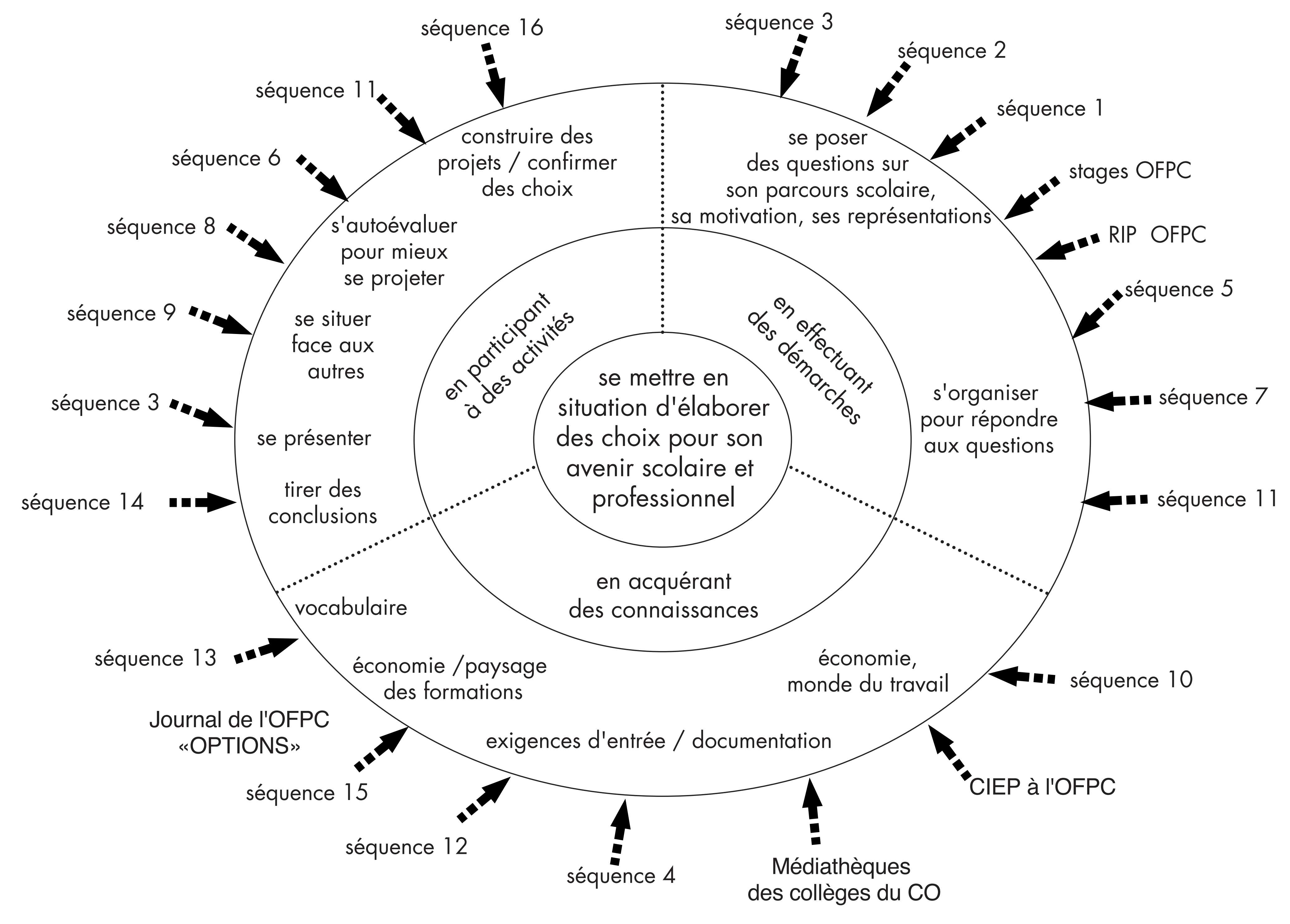
- un vocabulaire spécifique,
- le paysage des formations, à court et à long terme, l'économie et le monde du travail,
- les exigences d'entrée, les débouchés et les possibilités de promotion sur le marché du travail,
- la documentation scolaire et/ou professionnelle, les lieux de consultation et les différentes personnes-ressources à leur disposition.

b) en participant à des activités :

- manier les connaissances susmentionnées pour pouvoir les intégrer,
- se présenter (simulation d'entretien par exemple),
- se situer face aux autres et se confronter avec eux (communiquer, supporter des critiques, s'affirmer, repartir),
- tirer des conclusions à partir de situations diverses, en tenant compte de plusieurs paramètres,
- s'autoévaluer (goûts, intérêts, qualités, aptitudes ou inaptitudes, etc.) pour mieux se projeter dans l'avenir en tenant compte de ses rêves et de la réalité,
- construire des projets et les affiner progressivement,
- confirmer des choix.

c) en effectuant des démarches :

- se poser des questions sur son parcours scolaire, ses motivations, et les représentations véhiculées par différents milieux,
- s'organiser pour y répondre en faisant des visites et/ou des stages pour mieux approcher un/des domaines professionnels, en prenant des rendez-vous, en cherchant comment s'y rendre et en apprenant à se présenter (tenue, comportement, niveau de langage, etc.).



Les séquences sont disponibles à l'économat des collèges sous le n° 03.065.

PLAN D'ÉTUDES EN 9e ANNÉE

ÉCHÉANCES	OBJECTIFS POUR L'ÉLÈVE	PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES
Rencontres d'information professionnelle (RIP) (1er trim.) Stages (tout au long de l'année scolaire) Recherche de place(s) d'apprentissage (tout au long de l'année scolaire)	Connaissance de soi Réflexion permanente sur l'adéquation entre ses projets, sa situation scolaire d'une part, les exigences des écoles et du monde professionnel d'autre part	Bilan des rencontres, visites, stages et entretiens Recherche sur les liens entre profession(s) et choix de vie Choix professionnels / métiers féminins et masculins Vidéos-portraits
Séances d'information (2e trim.) Portes ouvertes	Évaluation et adaptation des savoirs, savoir-être, savoir-faire, faire-savoir Connaissance du monde professionnel	Dossier de candidature : curriculum vitæ, lettres de motivation Jeux de rôle
Préinscriptions (fin de la 2e pér.) Inscriptions (avril) Confirmations d'inscription (juin) Signatures de contrat (tout au long de l'année)	Connaissance des structures d'insertion professionnelle Connaissance des filières de formation scolaire et professionnelle à court et à long terme	Éléments de droit : le contrat Domaines professionnels Associations professionnelles, syndicats Monographie(s) – RIP, visites, stages
Bilans scolaires (à la fin de chaque période)	Maîtrise de la documentation disponible	Étude des plans de formation, des normes d'admission, des examens et concours d'entrée, des débouchés
	Développement de son autonomie face à ses projets et aux choix scolaires et professionnels qui en découlent	Analyse des documents (brochures, fiches) (ex. : *Après la scolarité obligatoire*)
		Portfolio Utilisation du réseau et du fichier d'adresses Notions de formation continue

Moyens horaires : 1 heure d'enseignement chaque semaine pour tous les élèves.

Le rôle de l'enseignant-e

On peut préciser le rôle de l'enseignant-e en ISP selon quatre actions :

Écouter – Informer – Former – Accompagner

Ces quatre actions se complètent et s'entrelacent tout au long de l'année, d'une manière non linéaire et selon les différents thèmes choisis par le maître, en fonction des besoins des élèves et des réalités de l'échéancier scolaire.

A. Écouter

les questions, les attentes, les désirs, les espoirs
les rêves, les regrets
faire émerger les représentations (de l'école, des disciplines, du travail, de l'avenir)

B. Informer

expliquer les filières, les formations, leurs attentes et exigences
présenter la réalité (exemple : normes du PO), les échéances
présenter les personnes-ressources
faire découvrir les possibilités d'information, les divers lieux, les services
présenter le monde professionnel et l'économie genevoise

C. Former

entraîner à l'auto-information
faire acquérir le vocabulaire spécifique
développer les compétences nécessaires : savoir-être, savoir-faire, faire-savoir
amener à la réflexion sur soi
amener à la problématique du choix en connaissance de cause

D. Accompagner

aider à formuler les projets
soutenir le processus des différents choix
aider à affronter les échecs et les deuils
relancer l'élève sur de nouvelles problématiques

ANNEXES

L'insistance mise sur le projet personnel de l'élève illustre les dérives normatives qui menacent une idée positive. Pour former un projet, pour se projeter dans l'avenir et vouloir le maîtriser, le construire, il faut une identité, des moyens, une forme de sécurité, de légitimité que tous les enfants n'ont pas, parce que cette forme de confiance et d'assurance est étroitement liée à l'origine sociale. Former un projet, c'est dire «je» ou «nous», c'est se considérer comme un acteur qui a prise sur le monde, qui se reconnaît et auquel on reconnaît assez de droits et de compétences pour infléchir le cours des choses. Cette conviction est justement celle que tous les dominants ont en partage et celle qui manque à la plupart des dominés. Il est donc absurde d'exiger d'un élève que son héritage culturel ne prédispose pas à se percevoir comme un sujet autonome qu'il ait immédiatement un projet.

L'enjeu de l'éducation scolaire est au contraire de donner à tous les moyens de concevoir et de mener à bien des projets, sans en faire un préalable.

Philippe PERRENOUD
in revue *L'éducateur*, n° 1, 1998

Quelques mises au point

Réflexions concernant les spécificités et la complémentarité de l'ISP avec la maîtrise de classe

Tout le cours ISP est basé sur l'idée du parcours de l'élève (avant - maintenant - ensuite) et de l'élaboration progressive de projets. Nous avons mis en évidence l'importance **des connaissances et savoir - faire propres à l'ISP**. En ce sens, l'ISP peut être considérée comme une discipline en soi, et doit pouvoir être enseignée en tant que telle.

Dans la pratique, l'ISP est souvent enseignée par le/la maître-sse de classe. Mais il apparaît de plus en plus clairement que la gestion de la classe, son animation ne sont pas du même ressort que l'ISP. Il est nécessaire **de différencier les activités ISP et la maîtrise**. La double charge (enseignement ISP et maîtrise, ou un autre enseignement dans la classe) est bien sûr parfaitement possible, même souhaitable. Remarquons aussi que **les MISP sont tenus par un plan d'études**, ce qui n'est pas du tout le cas pour la maîtrise. De plus, ils/elles bénéficient d'une **formation initiale** (deux volets) en place depuis plusieurs années, et d'une **formation continue** organisée par le groupe, en lien avec l'OFPC.

Les maître-sse-s de classe doivent assurer un suivi du vécu scolaire de l'élève, aider ce dernier à choisir, le cas échéant, son orientation, et assurer les contacts avec les parents (notes - conseils - carnet de bord, etc.). Ils/elles ont la charge d'animer le groupe-classe, de veiller à sa dynamique, de gérer les conflits éventuels, d'organiser des activités annexes (course d'école, voyage d'étude, participation à des actions d'entraide, etc).

Étant donné l'évolution actuelle du CO, et les exigences du PO (apprentissage compris), un enseignement spécifique de l'ISP s'impose pour tous les élèves, car la notion de parcours personnel n'est pas forcément présente dans les autres cours. De plus, certaines échéances rédhibitoires jalonnent le cursus des élèves au CO et nécessitent bien autre chose qu'une simple information. Il est important que chaque élève puisse développer des prises de conscience au sujet de son parcours. Ceci est le principe organisateur de l'ISP, à ne pas confondre avec la charge dite d'orientation des maître-sse-s de classe.

La pratique démontre qu'il faut prévoir ce temps spécifique pour aborder les différentes notions utiles aux élèves pour leur développement personnel face

aux échéances de la fin de la scolarité obligatoire. Ainsi, **tous** les enfants pourront élaborer des projets, réfléchir en connaissance de cause à leurs choix dans le court et le long terme.

À propos des relations entre les maître-sse-s d'ISP et les psychologues conseillers/ères d'orientation

Précisons que les maître-sse-s d'ISP (MISP) sont tous d'abord des enseignant-e-s d'autres disciplines. Ils/elles sont donc des pédagogues à part entière, formé-e-s à la didactique, et non au conseil psychologique.

Cela étant, il est évident qu'une collaboration étroite avec les psychologues conseillers/ères d'orientation leur est indispensable. Lors des cours d'ISP, les élèves s'approprient une base de connaissances qui peut suffire à une bonne partie d'entre eux pour aborder sereinement le passage au 10e degré. Cependant, un certain nombre de jeunes auront besoin de conseils plus pointus, d'un appui plus fort, d'un soutien psychologique approprié. L'approche clinique des conseillers/ères demeure indispensable pour ces élèves. La possibilité d'avoir un premier contact à l'intérieur de l'école facilite la démarche pour nombre d'élèves, qui pourront plus tard, en cas de besoin, retrouver une aide spécifique dans les locaux de l'OFPC (antennes ou centre). L'appui que les conseillers/ères peuvent apporter à certain-e-s adolescent-e-s au moment de quitter la scolarité obligatoire apparaît donc primordial, et spécifique car individuel.

Les MISP ne peuvent en aucun cas être assimilé-e-s à des orienteurs/trices ! À ce propos, les objectifs d'apprentissage du groupe sont clairs : il s'agit pour les enseignant-e-s d'aider les élèves à choisir des voies pour leur avenir, en veillant à ce qu'ils/elles acquièrent un certain nombre de connaissances sur le monde du travail et sur toutes les formations possibles par la suite. Les échanges entre élèves sont très importants pour déclencher des prises de conscience et les inciter à effectuer des démarches (visites - stages - entretiens).

Mais pour résoudre certains conflits, ou supporter les doutes trop inhibiteurs, seul le professionnalisme d'un-e psychologue peut soutenir un-e élève.

Le projet personnel de l'élève au CO

Il nous paraît d'abord nécessaire de rappeler que le concept de «projet personnel de l'élève» dépasse largement le cadre de l'ISP, en ce sens qu'il ne doit pas se réduire à un projet professionnel, mais qu'il doit plutôt refléter un état d'esprit positif face à l'avenir.

Il ne reste pas moins évident qu'en filigrane des cours d'ISP se dessine l'idée de **projet**, et qu'en quelque sorte, les différents thèmes traités concourent tous à permettre aux élèves de mieux se mettre dans une démarche de construction de projets d'avenir.

Pour aider les adolescent-e-s à s'engager dans cette démarche, il est nécessaire de les informer le mieux possible sur les suites possibles de leur scolarité, en leur permettant de s'approprier les connaissances nécessaires (filières, exigences, monde du travail) et de leur donner ensuite les moyens d'une réflexion basée sur une assurance intérieure.

Au plan méthodologique, seule une pluralité de moyens peut répondre aux différents besoins et niveaux des classes. À chaque instant, chaque élève est à un autre stade de l'élaboration de son projet, et le/la MISP doit intervenir dans plusieurs directions. C'est dans ce sens qu'apparaît la nécessité de parcourir avec les élèves plusieurs champs de connaissances, mais pas forcément dans le même ordre.

Par contre, il est indispensable de se tenir à un échéancier précis et «genevois», seul moyen de sécuriser les adolescent-e-s en quête de solutions d'avenir en fin de scolarité obligatoire.

Le projet se caractérise par un questionnement continu, aux réponses parfois contradictoires, mais pas inopportunes. Il n'est jamais terminé.

Documentation en ISP (Janvier 2006)

Introduction

Un grand nombre de documents sont disponibles en ISP. Ce nombre, à quoi s'ajoutent la diversité et la multiplication des sources et des données, souligne **l'impossibilité de retenir l'ensemble des informations** disponibles, informations qui par ailleurs changent souvent.
C'est pourquoi il est essentiel en ISP d'établir des priorités et d'effectuer des choix afin de maîtriser la **recherche** de l'information nécessaire à un moment donné ou selon l'objectif recherché. Pour cette raison aussi, tout essai de compilation (comme celui présenté ci-dessous) ne peut être que subjectif et incomplet.

Au moment d'utiliser un document, il est essentiel d'en **vérifier la validité** : site de l'OFPC, site des Écoles, Centre d'information sur les études et les professions (CIEP), RD…

Conseils :

– Ne jamais jeter un document **avant** d'avoir reçu l'édition suivante, toujours jeter un document **après** avoir reçu l'édition suivante.
– Classer les documents au fur et à mesure !

Les médiathèques des collèges et les représentant-e-s de discipline (RD) d'ISP reçoivent plusieurs fois par année de l'OFPC un envoi comprenant des documents qu'ils/elles sont chargé-e-s de classer et de tenir à disposition des maîtres-ses d'ISP (MISP).

Pour **commander un document** : Centre d'information sur les études et les professions (CIEP), tél. 022 388 44 00, OFPC, rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève.

Attention : la tendance actuelle veut que l'information soit de moins en moins disponible sur support papier et de plus en plus sur Internet. Le site de l'OFPC comme d'autres permettent la consultation et le téléchargement de pratiquement tous les documents présentés ci-dessous. *Les MISP doivent avoir des compétences sur la consultation de l'Internet.*

Suggestions :

- Organiser la visite du Centre de documentation de l'école (documents imprimés, sur Internet, MAV).
- Organiser une visite au CIEP ou dans l'une des antennes.
- Entraîner les élèves à l'auto-information au moyen (par exemple) de questionnaires.
- Utiliser la salle des ordinateurs pour la consultation de sites comme :
  www.orientation.ch
  www.geneve.ch/oofp
  www.bop.ch
  www.geneve.ch.dip

1. Document de référence

Le plan d'études d'ISP (papier)

Distribué à tou-te-s les MISP, il fait l'objet en 2005 d'une mise à jour par le groupe d'ISP.

2. Généralités

2.1 Chercher une information

Après la scolarité obligatoire (ASO) (papier – Internet)

Ce document contient les renseignements nécessaires à un élève désirant passer du CO au 10e degré ou commencer une formation post-diplôme. Il présente toutes les formations avec les conditions d'admission, les titres délivrés, les démarches à accomplir et les moments d'information ainsi que la liste des formations professionnelles et une série de renseignements pratiques. Il contient aussi un fac-similé du contrat de formation initiale duale et un autre du contrat de formation initiale en école à plein temps, bons supports pour une leçon (ISP/français/éducation citoyenne/...).

Après la scolarité obligatoire est destiné aux élèves (tous les libérables le reçoivent et il est mis à disposition des étudiant-e-s du 10e degré dans chaque établissement) et à leur famille. Son épaisseur et la nature très diverse des informations qu'il contient rendent indispensable en classe un important travail de présentation et de décodage afin que les élèves puissent s'en approprier le contenu.

Distribué à tou-te-s les élèves libérables, les MISP et les maître-sse-s de classe de 9e.

Utilisable comme support de leçon en classe.

2.2 Connaître les documents disponibles au CIEP

Études et professions (papier – Internet)

Liste de tous les dossiers, vidéos, CD-Rom, etc., proposés par le CIEP concernant les professions, les écoles et l'ensemble de la problématique de la formation. Cette liste est mise à jour une fois par année en automne sur le support papier.

Disponible auprès du RD.

3. Passages

3.1 Connaître les normes de passage du 9e au 10e degré

Après la scolarité obligatoire

Voir ci-dessus 2.1.

3.2 Connaître les procédures pour entrer dans une école

Formations en école ou fiches Ecol'info (CIEP et Internet)

Formations en écoles ou *fiches Ecol'info* présente les procédures d'admission et de sélection mises en place par tous les types d'écoles : diplôme, de métiers (CFC), préparatoires, professionnelles (maturité professionnelle), spécialisées, supérieures (ES), gymnasiales, HEP et HES. Ce document donne l'ensemble des renseignements concernant chaque école. Base de données mise à jour par l'OFPC.

Utilisable comme support de leçon en classe.

3.3 Connaître les procédures pour la formation initiale duale

Procédures d'admission aux formations initiales (apprentissages) (papier et Internet)

PROCÉDURES D'ADMISSION aux formations initiales (apprentissages) organisées par les associations professionnelles et les entreprises à Genève présente chaque année les procédures de sélection mises en place par les associations professionnelles et les entreprises formatrices. Ce document donne, par profession ou école, le délai d'inscription, la date de l'examen ou du concours (s'il existe) ainsi que l'adresse des associations, de certaines entreprises, des administrations. Édité par

l'OFPC, il est distribué en automne et contient aussi des exemples d'anciens examens ou concours d'entrée.
Des compléments (voire des modifications) sont souvent transmis au RD qui complète ou modifie le document.

Disponible auprès du RD.
Utilisable comme support de leçon en classe.

3.4 Présenter les structures d'insertion après le CO

Compléments de formation EC et ECG (Internet)

Insertion scolaire et professionnelle (Internet)

Aide au placement en formation élémentaire (doc. CO)

3.5 Connaître les normes de passage pour élèves allophones

Élèves non-francophones, Orientation au PO (doc. SCAI - papier)

Passage au PO des élèves de classes d'accueil (doc. CO - papier)

Disponibles auprès du doyen responsable et des maître-sse-s de classe des classes d'accueil.

3.6 Connaître les permis des élèves étrangers et leurs conséquences

PERMIS pour ressortissants des pays membres de la CE (doc. CO - papier)

PERMIS pour ressortissants des pays NON-membres de la CE (doc. CO - papier)

Disponibles auprès du doyen responsable et des maître-sse-s de classe des classes d'accueil.

3.7 Connaître le rôle des disciplines scolaires pour la formation initiale

De l'école… aux cours professionnels (papier)

Connaissances et compétences à posséder pour différentes professions. Exemples d'examens.
(Remarque : Dans l'édition de 2004, on emploie toujours le terme « apprentissage ».)

Disponible auprès du RD et à la médiathèque du collège.
Utilisable comme support de leçon en classe.

3.8 Présenter les formations après l'ECG

Après l'Ecole de culture générale (papier et Internet)

Disponible auprès du RD et à la médiathèque du collège.
Utilisable comme support de leçon en classe.

3.9 Présenter les formations après le Collège

<u>Après la matu</u> (papier)

Guide des domaines professionnels et des formations accessibles après la maturité gymnasiale en Suisse romande.

Disponible auprès du RD et à la médiathèque du collège (édiiton septembre 1998).
Utilisable comme support de leçon en classe.

3.10 Préparer un transfert dans le PO, consulter

<u>Normes de transfert</u> (doc. PO – papier)

Ce document présente les normes de transfert entre deux écoles du PO. Il est consultable auprès des directions concernées. *Il n'est pas distribué au CO.*

4. La formation initiale (anciennement apprentissage)

4.1 Connaître les professions

<u>Les fiches INFOP</u> (papier – Internet)
<u>Les brochures d'information</u> (papier)

Ensemble d'environ 650 fiches présentant chacune une profession. Un exemplaire papier de ces fiches est disponible dans chaque établissement (médiathèque), parallèlement les fiches sont sur Internet où elles sont régulièrement mises à jour.

Disponibles à la médiathèque du collège.
Utilisables comme support de leçon en classe.

Environ la moitié des brochures sont à disposition dans les écoles (médiathèque) : celles présentant les métiers et les domaines. L'ensemble des brochures est disponible au CIEP et dans les antennes sauf les brochures concernant l'Université et la formation d'adultes qui ne sont consultables qu'au CIEP.

Utilisables comme support de leçon en classe.

4.2 Présenter la formation initiale duale

Le Guide de l'apprentissage (papier)

Cette brochure destinée aux futures personnes en formation initiale décrit toutes les étapes de la formation initiale duale, depuis le choix de la profession jusqu'à l'examen de fin de formation initiale, présente les différents intervenants ainsi que le cadre juridique. Elle donne de plus toute une série de renseignements pratiques.
Une nouvelle version de ce document est en préparation.

Se renseigner auprès du RD.
Utilisable comme support de leçon en classe.

Guides bilingues sur la formation professionnelle (papier – Internet)

Ils existent en anglais, portugais, albanais et serbo-croate. Ils s'adressent aussi bien aux employeurs qu'aux familles et aux élèves.

Se renseigner auprès du RD, à commander selon les besoins.

4.3 Préparer visites et stages

Contact-Entreprise – mode d'emploi édition 2005 (papier – Internet)
Calendrier des RIP (papier – Internet)
Fiche d'inscription aux RIP (papier – Internet)
Fiche d'inscription aux stages (papier – Internet)

Distribués à tou-te-s les MISP.
Fiches : se renseigner auprès du RD (en général au secrétariat + un autre lieu).
Utilisables comme support de leçon en classe.

Rapport de stage et **Guide de stage** (papier)

À disposition des élèves qui préparent et font un stage. Le *rapport de stage* (une page recto-verso) est utilisé pour les stages courts, le *guide de stage*, plus complet, pour les longs stages.

Se renseigner auprès du RD (en général au secrétariat + un autre lieu).

4.4 Chercher une place de formation initiale

Bourse des places de formation initiale (Internet)

Disponible sur Internet (possible d'automatiser la réception par abonnement).

4.5 Connaître les formations initiales possibles à Genève

Liste des formations initiales proposées à Genève (papier)

Se renseigner auprès du RD.

4.6 Connaître les conditions de la formation initiale

Liste des salaires et vacances pour personnes en formation initiale (papier)

Se renseigner auprès du RD.

Utilisable comme support de leçon en classe.

Liste des formations initiales dont les cours sont donnés hors de Genève (papier)

Rappel : les frais de déplacement (voyage, repas) sont remboursés.

Se renseigner auprès du RD.

4.7 Connaître les intervenants de la formation professionnelle

Liste des conseillers/ères en formation et des collaborateurs/trices responsables des professions (Internet)

5. Documents spécifiques (exemples)

5.1 Sur des écoles (en plus d'Ecole'Info)

Documents spécifiques à chaque école

Disponibles sur le site de chaque école, auprès des secrétariats, parfois auprès des RD.

5.2 Sur un secteur professionnel

ex. : Guide des formations en informatique à Genève (papier – Internet)

Se renseigner auprès du RD.

5.3 Sur des professions

ex. : Employé-e en hôtellerie

Disponibles auprès des secrétariats des Associations professionnelles, parfois auprès du RD.

6. Documents d'enseignement

6.1 Groupe d'ISP

Séquences d'enseignement (papier)

Le document compte actuellement 13 séquences.

Se renseigner auprès du RD ou de l'économe pour le commander (n° de référence : 03.065).

6.2 Cours de formation

Fiches et documents divers

Voir les documents distribués lors des séances du cours.

7. Autres documents

7.1 Revue de presse

ISP choix de presse (papier)

Distribué à chaque MISP.
3 numéros par an; certains textes sont utilisables comme supports de leçons.

7.2 Revue

Options (papier)

Distribué à tou-te-s les MISP et à tou-te-s les élèves libérables.
4 numéros par an; certains textes sont utilisables comme supports de leçons.

7.3 Recherches

Ex. : Transition de l'école à l'emploi, SRED

Disponibles sur le site du SRED : www.geneve.ch/sred*, parfois auprès du RD.*

7.4 Mémentos

Mémento statistique du Canton de Genève, OCSTAT (papier – Internet)

Se renseigner auprès du RD.

Mémento statistique de l'éducation à Genève, SRED (papier – Internet)

Se renseigner auprès du RD.

7.5 Presse et médias

Tant les médias papiers que ceux électroniques présentent souvent des articles sur les différents thèmes traités en ISP. Chaque MISP est responsable de ses recherches. La création d'un fonds commun par collège peut enrichir les connaissances de chacun-e.

Rappel : le supplément Emploi de la *Tribune de Genève* sort le mercredi, celui du *Temps* le vendredi.

Beaucoup d'émissions et de magazines d'information sont enregistrés et sont disponibles auprès du SEM (distribution par le bus interne).